



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression du tarif postal « Livres et brochures »

Question écrite n° 6328

Texte de la question

Mme Marianne Maximi alerte Mme la ministre de la culture sur la suppression du tarif postal « Livres et brochures » proposé par La Poste. Ce tarif, mis en place en 2002, permettait l'envoi à prix réduit, vers l'Europe et l'international, d'ouvrages en langue française à vocation éducative, scientifique ou culturelle. Il jouait un rôle essentiel dans le rayonnement de la culture française à l'étranger, soutenait la francophonie et facilitait l'accès à la lecture en français pour les publics vivants hors de France. Il contribuait également à la diffusion des catalogues d'éditeurs, notamment indépendants. Ce tarif est appelé à disparaître totalement au 1er juillet 2025, après une première augmentation significative au 1er janvier de la même année. La hausse des tarifs est considérable. Pour un ouvrage de 600 grammes, le coût d'expédition passerait de 1,74 euro en décembre 2024 à 37,30 euros à l'été 2025, ce qui représente une augmentation de plus de 600 %. Une telle évolution met en péril l'équilibre économique fragile de l'ensemble de la chaîne du livre et compromet fortement l'accès à la culture pour les lecteurs francophones vivant hors de France. Cette suppression aurait des conséquences graves pour de nombreux acteurs. Seraient notamment touchés les éditeurs indépendants, les associations, les étudiants, les familles expatriées et les lecteurs francophones en général. Les librairies françaises, déjà fortement concurrencées par les grandes plateformes de vente en ligne comme Amazon, verraient encore davantage leurs marges réduites. Ce changement témoigne également du désengagement progressif de l'État vis-à-vis des missions de service public assurées par La Poste, sans compensation adéquate. Elle souhaite savoir quelles mesures elle compte prendre pour accompagner les éditeurs, librairies et particuliers durement touchés par cette suppression, dans un contexte d'austérité et de concurrence déloyale avec les plateformes de e-commerce.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Maximi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6328

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025